

**COMMUNE DE LABEGUDE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le jeudi seize mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15****Date de la Convocation : 09 mars 2023**

**Présents :** Mmes BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, Mme HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

**Absents excusés:** Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. GOSSE Pascal, M. VERNET David, M. VOLLE Jean-Luc

**Procurations :** Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. BESSON Jonathan, M. VOLLE Jean-Luc à Mme HUOT Michèle

**Secrétaire de Séance :** Mme DUCHAMP Cécile

**N° 07/2023****OBJET : BORNE PIETON**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper la commune de l'unique et innovante borne piéton JLS, récompensée aux concours Lépine 2021, qui permet de sécuriser les piétons en augmentant leur visibilité. Celle-ci détecte la personne et signale sa présence sur le passage protégé. Tous les usagers de la route sont alors alertés, de jours comme de nuit, grâce à ses systèmes lumineux, évitant l'effet d'habitude aux signaux classiques et ainsi l'oubli du potentiel danger.

La borne pourrait être installée au passage piéton situé au croisement de la rue du 11 novembre 1918 et du rond-point de la fontaine.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société JLS d'un montant de 11 500 € HT soit 13 800 € TTC, sollicite l'autorisation de le signer et de demander des aides auprès du Département et de la CCBA (fond de concours) selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Borne piétons JLS	11 500	Département	40%	4 600
		CCBA	40%	4 600
		Commune	20%	2 300
<b>TOTAL</b>	<b>11 500</b>	<b>TOTAL</b>		<b>11 500</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis de la société JLS pour un montant de 11 500 € HT
- à solliciter des subventions auprès du Département et de la CCBA selon le plan de financement proposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean-Yves PONTHER

